



espelia
Conseil pour
la performance publique



Etude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence ruissellement à l'échelle de l'unité hydrographique Brèche



Ateliers de scénarios d'organisation territoriale

13/06/2022

planning

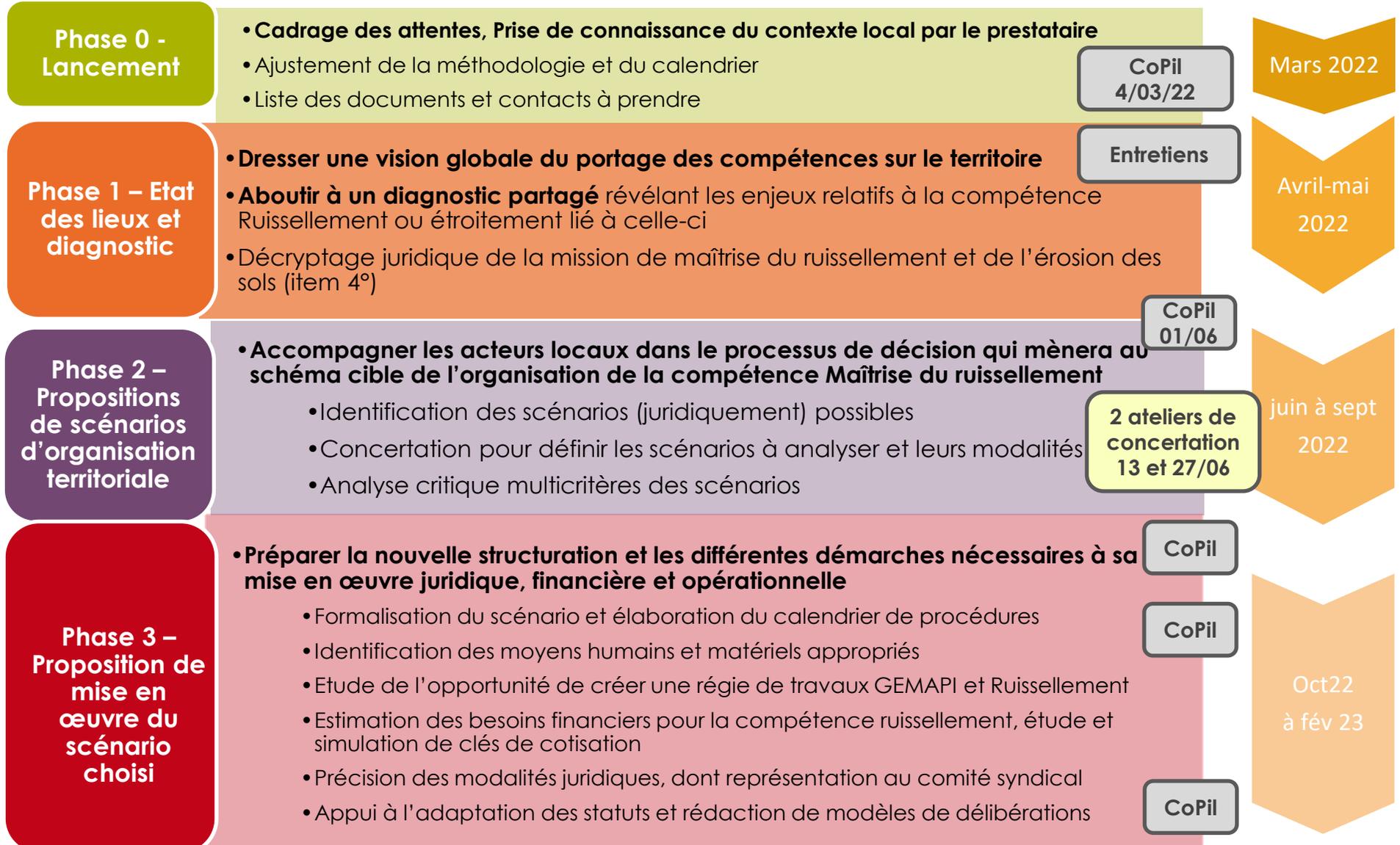
- 14h00 : quel territoire représentez-vous?
- 14h10 : Mot de bienvenue et introduction
- 14h20 : travail de hiérarchisation des enjeux en 4 sous-groupes
- 15h00 : travail de co-construction d'hypothèses d'organisation en 4 sous-groupes
- 16h30 : Choix de 4 hypothèses d'organisation à approfondir au prochain atelier

1

Mot de bienvenue et
introduction



Le déroulement de la mission



Un scénario, c'est....?

- **Une organisation** : qui fait quoi?
- **Un niveau d'ambition** à atteindre, et une éventuelle progression pour y parvenir (des jalons)
- Corrélé à cela, un niveau d'engagement financier
- Des modalités pratiques de mise en œuvre
 - Clé de cotisation
 - Nombre de délégués à l'éventuel collège Ruissellement
 - ...

La phase 2 – proposition et analyse de scénarios d'organisation territoriale – Les grandes étapes

- **Atelier du 13/06** : Appropriation et hiérarchisation des **enjeux** liés à la gouvernance ruissellement, puis **co-construction d'hypothèses d'organisation** territoriale → 4 hypothèses ressortent de l'atelier
- **Atelier du 27/06** : définir **2-3 niveaux d'ambition**, et aboutir finalement à **3 scénarios** (=hypothèse d'organisation + niveau d'ambition) assez précis & construire ensemble la **grille d'analyse multicritère**
- Travail post-atelier : **analyse critique multicritère des 3 scénarios, estimation de l'engagement financier que requiert chaque scénario**
 - Ses points forts / points faibles
 - Son niveau de corrélation aux enjeux & critères (cf. atelier 1)
 - Son niveau d'acceptabilité politique
 - Le degré de difficulté (ou facilité) de sa mise en œuvre
 - ...
- **Copil, recueil des avis de chacun sur ces scénarios**
- **Un temps de prise de décision** d'1-2 mois sera laissé aux structures concernées par la nouvelle structuration

2

Appropriation et hiérarchisation des enjeux



Présentation du ruissellement par le SISN

Les enjeux techniques relatifs à l'organisation de la compétence ruissellement

Enjeux techniques	
Amélioration de la connaissance	
Adhésion et implication des agriculteurs et autres propriétaires fonciers	<p>Travailler avec les agriculteurs à un changement d'occupation des sols et de pratiques agricoles</p> <p>Avec les agriculteurs et autres propriétaires fonciers à l'acceptation des travaux sur leurs parcelles</p>
Hydraulique douce	<p>Privilégier chaque fois que possible des solutions en hydraulique douce</p>
Réactivité et proximité	



Les enjeux financiers relatifs à l'organisation de la compétence ruissellement

Enjeux financiers	
Solidarité	Accompagner en particulier les petites communes, sans moyens humains ni financiers
Prévention pour rationaliser et réduire les coûts	Planifier les besoins et dépenses à venir Prévenir les dégâts liés aux ruissellement et coulées de boue en agissant avant que ne surviennent ces catastrophes naturelles
Pérenniser les aides	Assurer dans le temps les aides institutionnelles
Analyse coûts-bénéfices	Dimensionner des moyens acceptables et soutenables





Les enjeux de gouvernance relatifs à l'organisation de la compétence ruissellement

Enjeux gouvernance	
Efficacité	Rationaliser le nombre d'acteurs (aujourd'hui 66 communes et 7 EPCI)
Coordination et solidarité de bassin	Travailler à une échelle de bassin versant (y compris au niveau des zones blanches) renforçant les solidarités amont-aval et coordonner les actions
Approche globale, multi-acteurs et multi-compétences	Aborder globalement la problématique des eaux pluviales rurales, en lien avec les eaux pluviales urbaines, l'aménagement, la GEMA, la voirie...
Maintien et renforcement de l'écosystème d'acteurs	Conforter et structurer l'écosystème d'acteurs qui appuient la lutte contre le ruissellement (AESN, Département, DDT, ADOPTA, chambre d'agriculture, syndicat...) en lien avec des communes pour certaines déjà actives et sensibilisées
Développer une vision stratégique à moyen terme	Planifier les besoins et dépenses à venir à l'échelle du bassin versant en fonction des enjeux prioritaires Structurer progressivement la gouvernance
Cadre juridique	Exercice de la compétence dans un cadre juridique rigoureux

14h25-15h : hiérarchisation des enjeux

- Chaque table dispose d'un jeu d'étiquettes = les enjeux en termes de gouvernance liée au ruissellement
- Discutez collectivement pour hiérarchiser ces enjeux **15 minutes**
- Collez les verticalement sur une grande feuille **5 minutes**
 - du plus important (en haut) au moins important (en bas)
- **14h45** : Exposition et mise en commun!



3

Co-construction d'hypothèses
d'organisation

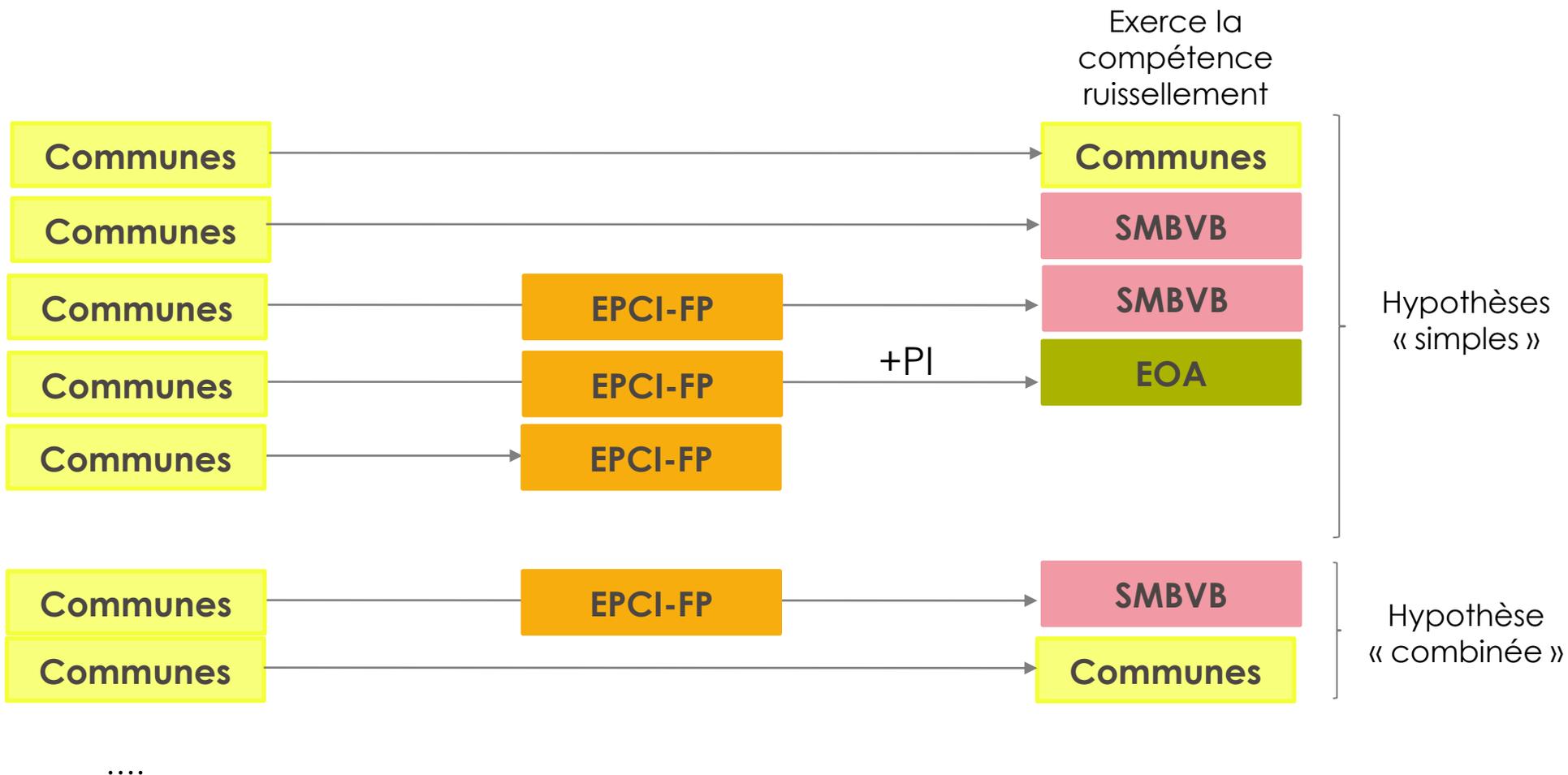
15h-16h30 : Co-construction d'hypothèses d'organisation

- Chaque table dispose de jeux d'étiquettes, qui représente des hypothèses de transfert de la compétence ruissellement
- Constituez avec ces étiquettes autant d'hypothèses d'organisation que vous le souhaitez (collez sur 1 feuille A4) **15 minutes**
- PAUSE - Mise en commun des hypothèses (on annule les doublons) **5 minutes**
- On précise, pour chaque hypothèse d'organisation, la répartition des rôles (voir illustration) : il peut y avoir plusieurs répartitions possibles pour une même hypothèse **40 minutes**
 - Qui a la compétence,
 - Qui identifie les besoins,
 - Qui porte les études...
- Exposition, mise en commun **5 minutes**
- Vote (3 gommettes) **10 minutes**

15h-16h30 : Co-construction d'hypothèses d'organisation

- Chaque table dispose de jeux d'étiquettes, qui représente des hypothèses de transfert de la compétence ruissellement
- Constituez avec ces étiquettes autant de scénarios que vous le souhaitez (collez sur 1 feuille A4) **20 minutes**

Illustration des différentes hypothèses de transfert



Nouveauté législative (loi 3DS)

- La loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) promulguée le 21/02/2022 a introduit une nouveauté au CGCT
 - Article L5211-17-2 : Une ou plusieurs communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent transférer à ce dernier, en tout ou partie, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.
 - Ces transferts interviennent dans les conditions prévues aux deuxième à cinquième alinéas et aux deux derniers alinéas de l'article L. 5211-17.
 - Les délibérations mentionnées au deuxième alinéa du même article L. 5211-17 définissent, selon des critères objectifs, les compétences transférées en application du premier alinéa du présent article et déterminent le partage des compétences entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le cas échéant, les délibérations peuvent établir une liste d'équipements ou de services correspondant aux compétences transférées.
- Un EPCI-FP peut donc se voir transférer la compétence par une partie seulement des communes de son territoire

Les différents rôles : grille à remplir pour chaque hypothèse de transfert – ex. illustré avec la situation actuelle

Les rôles	Qui tient le rôle, détailler si nécessaire
Qui a la compétence?	Ex. : Les communes (situation actuelle)
Qui identifie les besoins (qui signale le pb, via remontée de terrain ou études...)?	Les communes
Qui porte les études?	Les communes
Qui porte la concertation & négociation avec les propriétaires fonciers?	Les communes
Qui monte les dossiers d'aides +DIG et DCE?	Les communes
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie)?	Les communes
Qui suit et réceptionne les travaux?	Les communes
Qui paie?	Les communes
Qui entretient les « ouvrages » ?	Les communes
Et en dehors du BV Brèche qui peut faire quoi ?	Communes, autre syndicat



- Natacha Berlin
- Natacha.berlin@espelia.fr
- 06 59 58 32 75